



Pour un
Québec

DIGNE DE SES ÂÎNÉS



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic



Nos associations* représentent plus de 700 000 aînés qui ont bâti le Québec moderne et contribuent toujours à la société québécoise. Aujourd'hui, ils sont inquiets pour le présent et l'avenir.

Ne dit-on pas que l'on juge une société à la manière dont elle traite ses aînés? Les défis démographiques du Québec sont réels, mais les actions pour les relever ne sont pas au rendez-vous. On attend pourtant de nos décideurs une vision d'ensemble solide pour aborder la question du vieillissement et déterminer des solutions porteuses et rassembleuses.

Dans quelques mois, le Québec entrera en période électorale. À ceux et celles qui aspirent à gouverner le Québec, nous demandons des gestes concrets, qui placent les aînés réellement au cœur des priorités, tous les jours, et non au simple détour d'un drame ou d'une crise passagère.

C'est pourquoi nous dévoilons, dans une plateforme commune, une série de constats et de revendications touchant toutes les facettes de la qualité de vie des aînés.

Voici 16 revendications pour inspirer un Québec digne des aînés.

*Les associations signataires de ce document sont le Réseau FADOQ, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS).



PRIORITÉS ÉLECTIONS

2018

SOINS ET SERVICES À DOMICILE ET EN CHSLD

Revendications 1 à 5

PROCHES AIDANTS

Revendications 6 à 8

PRÉVENTION

Revendications 9 à 12

REVENUS À LA RETRAITE

Revendications 13 à 14

HABITATION

Revendications 15 à 16



SOINS ET SERVICES À DOMICILE ET EN CHSLD

La majorité des aînés souhaitent vieillir à domicile en sécurité et recevoir les soins et services adéquats selon leur condition de santé. Pour ce faire, il est urgent d'améliorer les soins et les services à domicile.

Nous croyons que des soins de qualité prodigués à domicile augmenteraient le sentiment de sécurité des aînés, réduiraient leur sentiment de vulnérabilité, leur redonneraient ou amélioreraient leur autonomie beaucoup plus rapidement et, par conséquent, diminueraient le fardeau des proches aidants. Quant aux CHSLD, il est essentiel qu'un plan visant à les transformer en de véritables milieux de vie soit élaboré, dans le respect de la dignité et de l'autodétermination des résidents.

NOUS RÉCLAMONS :

1. La création d'un fonds protégé imputé aux soins à domicile afin de garantir que les sommes soient attribuées à chaque personne et que le financement se traduise en services aux patients.
2. La standardisation des critères d'admissibilité au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), une répartition équitable du panier de services dans l'ensemble des régions du Québec, le maintien de l'ouverture des dossiers SAPA sur une période de 6 mois et une hausse de 15 % du nombre d'aînés admis à ce programme.
3. La standardisation des programmes de formation et l'obligation d'une qualification adéquate pour l'ensemble des professionnels œuvrant auprès des aînés.
4. Le stationnement gratuit pour les visiteurs dans tous les CHSLD, afin de briser l'isolement des résidents.
5. L'ajout du transport d'accompagnement bénévole au panier de services couverts par le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

PROCHES AIDANTS



De plus en plus nombreux, les proches aidants jouent un rôle crucial dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Toutefois, en dépit de la valeur considérable de leur travail, ils n'ont toujours pas accès à des mesures et programmes gouvernementaux pour les accompagner adéquatement, compenser leur manque à gagner et prévenir leur pauvreté sociale et économique.

NOUS RÉCLAMONS :

6. Une définition légale du proche aidant.
7. La bonification du crédit d'impôt pour aidant naturel jusqu'à concurrence de 2 500 \$ ainsi que l'abolition du critère de cohabitation et du type d'habitation.
8. La création d'un dossier médical pour les proches aidants, assorti d'un suivi adéquat.

PRÉVENTION

Le filet social doit être mis à jour afin de mieux représenter les besoins des aînés d'aujourd'hui.

Plus spécifiquement, la couverture de plusieurs services doit être bonifiée, surtout en ce qui a trait à la prévention, domaine où le Québec fait piètre figure à l'échelle nationale, puisque moins de 2 % de son budget en santé y est consacré.



NOUS RÉCLAMONS :

- 9.** L'inscription du zona au Programme québécois d'immunisation pour les personnes de 65 ans et plus, au même titre que la grippe et les pneumocoques.
- 10.** Une subvention (ou couverture par la RAMQ), renouvelable tous les 5 ans, aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu pour l'achat d'une prothèse dentaire, plutôt qu'un crédit d'impôt.
- 11.** Une subvention (ou couverture par la RAMQ) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu, afin de couvrir un achat, un remplacement et un ajustement de lunettes tous les cinq ans, ainsi que pour l'examen de la vue nécessaire au renouvellement du permis de conduire.
- 12.** La subvention (ou couverture par la RAMQ) d'un 2^e appareil auditif pour les personnes de 65 ans et plus et le maintien de cette subvention sans égard à l'appareil choisi par l'assuré.

REVENUS À LA RETRAITE

Il faut s'attaquer à l'appauvrissement des aînés afin de réduire leur isolement, permettre leur implication dans leur communauté et diminuer leur insécurité.

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu, qui s'établissait en 2016 à 24 460 \$ (avant impôts) pour une personne seule. Par ailleurs, dans un contexte d'espérance de vie en hausse, le nombre d'années avec incapacités risque d'augmenter, principalement chez les femmes, qui vivent plus longtemps. Ces incapacités entraîneront un appauvrissement aux conséquences particulièrement dramatiques pour le tiers des aînés québécois qui vivent seuls, sous le seuil de pauvreté.

NOUS RÉCLAMONS :

13. Une bonification du crédit d'impôt pour les frais médicaux et une diminution du seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus.
14. L'augmentation de la prestation de décès offerte à la succession jusqu'à concurrence de 5 000 \$.



HABITATION

Les aînés qui souhaitent vieillir dans leur communauté doivent composer avec des logements dont le coût augmente constamment et qui ne sont pas adaptés pour les aînés.

NOUS RÉCLAMONS :

- 15.** La hausse du montant maximal mensuel du programme Allocation-logement à 150 \$ et son indexation annuelle.
- 16.** La diminution du délai d'attente moyen de 24 à 12 mois pour l'obtention de l'aide financière du Programme d'adaptation de domicile en fonction de l'état de santé des aînés.